

PAT

CONFIDENTIEL

le 14 août 1975

MEMORANDUM POUR M. R.G. ROBERTSON

"Souveraineté culturelle"

Le Devoir, dans un article publié mardi le 12 août 1975 et signé Gérald LeBlanc, prétend que M. Bourassa, par l'entremise de son "ami intime et fidèle collaborateur", Mr. Fernand Lalonde, Solliciteur général, définira la souveraineté culturelle jeudi le 14 août à l'occasion de la Biennale de la francophonie canadienne à Chicoutimi. M. LeBlanc prononcera un "important et substantiel discours" d'environ 35 minutes. Claude Brouillard a déjà commandé un exemplaire du texte qui devrait nous parvenir en fin de semaine. (attaché)

D'après M. LeBlanc, le discours sera axé sur des documents préparatoires d'au moins quatre ministères: Education, Communications, Affaires culturelles et Immigration.

Toujours d'après M. LeBlanc, si M. Lalonde fait siens ces documents, on devrait retrouver les éléments suivants:

1. Définition de souveraineté culturelle: "La maîtrise et la responsabilité ultimes en tout ce qui touche à l'épanouissement et l'évolution de notre identité collective." "Culture" sera définie dans un sens moderne élargi. (Si c'est le cas, je soupçonne que la "définition" sera plutôt une déclaration de principe, mais qu'on ne définira pas avec trop de précision les conséquences pratiques.)
2. Francophonie canadienne: Le Québec reconnaît un principe de "complémentarité et de coordination" des actions de son gouvernement avec celles des autres gouvernements intéressés, mais avec responsabilité première sur son

- 2 -

propre territoire. En principe, M. Lalonde devrait dénoncé le cadre de multiculturalisme dans lequel le gouvernement fédéral a décidé d'insérer son appui aux minorités francophones des provinces anglaises.

3. Les maîtres-outils: "Langue, immigration et communications, telles sont trois des clés indispensables au Québec pour qu'il puisse exercer sa souveraineté culturelle".

Je vous enverrai une analyse du texte dès réception de celui-ci. Il est intéressant à noter que le discours sera présenté lors de la Biennale de la francophonie canadienne.



J.R. Hurley

cc: Mr. Carter
Mr. Gravelle
Mrs. Reed

Bourassa profitera de la Biennale pour définir la notion de souveraineté culturelle

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Sollicité de toutes parts, y compris les militants et même certains ministres de son parti, M. Robert Bourassa profitera de la biennale de la francophonie canadienne, à Chicoutimi, pour amorcer un début de définition de son fameux slogan de la "souveraineté culturelle".

C'est le nouveau Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, qui représentera le gouvernement à cette manifestation pan-canadienne de la francophonie, à Chicoutimi jusqu'au 17 août.

D'après les proches collaborateurs de M. Lalonde, le ministre y prononcera un "important et substantiel discours" d'environ 35 minutes, jeudi après-midi. Dans le mot de bienvenue qu'il prononcera aujourd'hui, M. Denis Hardy, récemment muté des Affaires culturelles au Communications, pourrait donner une certaine indication de la teneur du discours de M. Lalonde.

On ne sait pas encore ce que M. Lalonde et ses conseillers politiques, notamment Me Sylvie Boivin, son aviseur juridique pour l'application de la loi 22, retiendront des ébauches fournies par les hauts fonctionnaires des divers ministères impliqués dans la souveraineté culturelle.

Au moins quatre ministères (Éducation, Communications, Affaires culturelles et Immigration) ont en effet présenté des documents préparatoires à la rédaction de ce discours. Fondus en un seul texte, au ministère des Affaires intergouvernementales semble-t-il, ces documents ont été fondus en un projet de discours sur la souveraineté culturelle et sur le rôle du Québec dans la francophonie canadienne.

Ami intime et fidèle collaborateur du premier ministre, M. Lalonde ne prononcera ce discours que si M. Bourassa le veut bien, et dans les termes qu'il aura choisis, pour ne pas nuire aux futures négociations avec le fédéral dans le domaine culturel.

La récente déconfiture de M. L'Allier en matière de communications, et la dénonciation du concept même de la souveraineté culturelle par les ténors du "french power" à Ottawa, notamment M. Gérard Pelletier, présage en effet une vie plutôt mouvementée pour ce slogan inventé par M. Bourassa pour couper l'herbe sous le pied au Parti québécois.

Après le fédéralisme rentable, c'est maintenant la "souveraineté culturelle et le fédéralisme économique dans un marché commun canadien" que propose M. Robert Bourassa pour le Québec, en se gardant bien de définir l'un ou l'autre de ces termes empruntés directement au programme du Parti québécois.

Devant les appels répétés de l'opposition, des éditorialistes, des ministres fédéraux, des jeunes militants libéraux, du président du Parti et d'un ministre du gouvernement Bourassa, le premier ministre du Québec semble maintenant décidé à préciser le contenu de cette formule magique de la "souveraineté culturelle".

Si M. Lalonde fait siens les documents émanant des ministères, la souveraineté culturelle sera définie dans les termes suivants: "La maîtrise et la responsabilité ultimes en tout ce qui touche l'épanouissement et l'évolution de notre identité collective."

Toujours d'après ces documents, cette identité collective des Québécois et des Canadiens-français, le Québec en revendique la responsabilité première sur son territoire d'abord et même sur l'ensemble du pays.

Concernant l'ensemble de la francophonie canadienne, le Québec reconnaît un principe de "complémentarité et de coordination" des actions de son gouvernement avec celles des autres gouvernements intéressés. Sur son territoire, le gouvernement du Québec réclame la responsabilité première. C'est cela la souveraineté.

Quant à la culture, on aimerait la définir dans un sens moderne élargi, englobant non seulement l'ensemble des manifestations de la vie du peuple québécois mais également les structures sous-jacentes.

On propose à M. Lalonde d'affirmer qu'une telle identité ou personnalité culturelle du "peuple québécois et de l'ensemble de la francophonie canadienne" existe et qu'il faut le reconnaître sans plus, surtout sans la soumettre à un débat juridique.

Fidèle à la position du gouvernement actuel, une telle souveraineté culturelle est définie comme compatible avec la constitution et l'unité canadiennes.

Une telle souveraineté culturelle n'exige pas la rupture du pacte confédératif, toujours selon les documents ministériels, mais uniquement la possibilité pour le Québec de refuser les éléments étrangers à sa personnalité, la possibilité de déterminer le contenu de sa "carte d'identité".

S'ajustant à la conjoncture, les documents mentionnent comme outils nécessaires à l'obtention de cette souveraineté, une politique de la langue, le contrôle des communications et de l'immigration.

"Langue, immigration et communications, telles sont trois des clés indispensables au Québec pour qu'il puisse exercer sa souveraineté culturelle; trois maîtres-outils nécessaires pour construire un Québec capable d'orienter son avenir et d'agir sur son environnement social et culturel, pour construire un Québec assez fort, pour insuffler au reste de la francophonie canadienne l'énergie et l'élan qui lui permettront d'amorcer son propre développement", affirme un des documents préparatoires au discours de M. Lalonde.

Selon ces documents, M. Lalonde pourrait également dénoncer le cadre de multiculturalisme dans lequel le gouvernement fédéral a décidé d'insérer son appui aux minorités francophones des provinces anglaises.

Toutes ces belles idées et toutes ces ébauches ne rejoindront les quelque 1,500 participants de la Biennale que dans la mesure où M. Lalonde les aura intégrées au discours qu'il y prononcera jeudi.

Il est cependant intéressant de souligner le soin mis à la préparation de ce texte et la conscience nouvelle du gouvernement de la nécessité de définir le slogan central du parti, au risque de le voir se retourner contre son auteur, M. Robert Bourassa.

La "souveraineté" laissera le fédéralisme intact

par Lise Bissonnette

CHICOUTIMI — Bien sûr, ce n'est pas à l'indépendance que songe M. Bourassa quand il parle de "souveraineté culturelle". Mais, plus précisément, comme on l'a enfin appris, hier, dans la nef de l'église de l'Anse Saint-Jean, au Saguenay, il s'agit "d'interdépendance". La souveraineté ne serait pas une notion "absolue" et c'est en faisant la preuve de la souplesse du système politique canadien que le gouvernement du Québec pense atteindre "la responsabilité ultime des décisions majeures touchant l'affirmation de notre identité collective."

Tel semblait être les termes de la définition que tous attendaient et que le porte-parole du premier ministre, M. Fernand Lalonde, responsable du dossier de la langue, est venu livrer, hier, comme convenu, au biennialistes de la francophonie canadienne. Tendue et certes agacé par le début de chahut qui accueillit son entrée en matière, le nouveau solliciteur général a cependant refusé de reconnaître qu'il donnait ainsi "une réponse claire à M. L'Allier".

"Ce n'est rien d'autre qu'une élaboration de définitions déjà fournies par M. Bourassa, devait-il déclarer par la suite, et une explication des politiques du Québec à l'égard de la francophonie canadienne."

N'empêche que devant les biennialistes de la francophonie, M. Lalonde a bel et bien défini et la souveraineté et la culture, tout en faisant sa claire profession de foi à l'égard du fédéralisme canadien

où le Québec se veut le "point d'ancrage majeur du fait français".

Concrètement, le Québec n'entend pas réclamer de changements constitutionnels, dit M. Lalonde, mais continuer à travailler les mêmes dossiers langue, communication, immigration, là où ils en sont rendus.

Ce n'est donc pas demain qu'on apposera une plaque commémorative à la façade de la petite église de l'Anse, proprette mais désacralisée par ses bruyants envahisseurs, qui aurait bien mérité par sa beauté très saguenéenne de passer à l'histoire. Le président de l'ACELF a bien tenté de présenter M. Lalonde un peu comme le grand réparateur, en ces lieux bénis, de la déportation des acadiens commencée autrefois à l'église de Grandpré, mais le charme était rompu, les micros obstinément mauvais et le principal intéressé, moins solennel que pressé d'en finir, après avoir subi quelques huées.

Si on compare le texte lu hier par M. Lalonde à celui dont LE DEVOIR a déjà publié des extraits, mardi dernier, on trouve une version expurgée de certains éléments un peu explosifs. La notion de souveraineté y est redéfinie de façon

beaucoup moins radicale que dans le texte initial, les références au fédéral sont arrondies et parfois supprimées, les accents autonomistes adoucis. Chose curieuse, on a fait disparaître la précision suivante: "Disons enfin que ce n'est pas un slogan vide de sens, confus, ou indéfinissable."

Au cours d'une brève conférence de presse suivant son allocution, M. Lalonde a cependant nié avoir jamais vu ce premier texte qui presque en totalité était le sien hier, et a donc refusé de commenter les coupures, ajouts et transformations qu'on y avait apportés. "Et je fais moi-même mes discours", a-t-il précisé.

La définition de la souveraineté culturelle qui, la semaine dernière, a failli être "la maîtrise et la responsabilité ultime en tout ce qui touche l'épanouissement et l'évolution de notre identité collective" est donc devenue plus modestement "la nécessité d'une responsabilité ultime" touchant l'affirmation de notre identité collective.

Et parmi les principes sur lesquels se fonde la politique du Québec à l'égard de la francophonie canadienne, celui de la "responsabilité première du Québec" est disparue.

Par contre, la notion de souveraineté a fait l'objet de soins tout particuliers. Au début, elle ne faisait pas de problèmes, et se définissait d'elle-même. Maintenant, même si on reconnaît qu'elle "réfère au pouvoir de décision ultime d'une question" on invite à penser que la souveraineté des Etats "n'est pas une notion immuable" et qu'elle se transforme "pour faire place aux exigences d'ouverture, de coopération et de collaboration qui caractérisent notre époque".

Et la souveraineté culturelle du Québec "s'inscrit donc dans cette évolution des choses".

"Nous ne sommes plus au temps de Louis XIV, de déclarer plus tard M. Lalonde, et la souveraineté est désormais nécessairement limitée par un certain nombre d'intérêts, par exemple ceux du marché et des échanges commerciaux. Elle a subi une dilution."

Quant au mot culture, c'est "cet ensemble complexe et organisé de caractères qui (...) rassemble étroitement les membres d'une collectivité en un groupe solidaire et distinctif".

Et le groupe qui possède cette "personnalité culturelle" comprend non seulement le peuple québécois mais l'ensemble des francophones canadiens.

Le Québec n'exige pas d'être le premier définisseur de politique en matière de francophonie, comme il semblait tenter de le faire dans le "brouillon" du texte de M. Lalonde. Sur son territoire, il veut évidemment exercer sa responsabilité ultime

en matière de culture "qui est préalable et au-dessus de toute discussions politique".

Mais à l'égard des autres provinces, il souhaite tout simplement "la complémentarité, la coordination, et l'intégration des actions du Québec avec celles des autres instances intéressées" et la reconnaissance de son rôle de "point d'appui du fait français au Canada".

Du gouvernement fédéral, le Québec espère, cependant, qu'il aura le bon sens de le consulter avant d'établir le contenu de ses interventions à l'égard de la culture française dans les autres provinces.

Mais que fera donc le gouvernement du Québec pour assurer la souveraineté culturelle sur son propre territoire? Rien de plus ni de moins que ce qu'il fait déjà, répond M. Lalonde, en mentionnant les trois dossiers déjà connus: langue, immigration, communication.

En matière de langue, la loi sur la langue officielle tient lieu d'instrument "capable d'assurer l'avenir de la langue et la gestion des institutions".

M. Lalonde se réjouit du refus de M. Trudeau de désavouer la Loi 22, à la demande récente des Commissions scolaires protestantes du Québec. Il y voit la preuve que ce que le Québec a fait "était conforme à ses attributions".

Pour rassurer les francophones de l'extérieur du Québec, qui pourraient craindre d'avoir à payer chez eux les actions linguistiques du gouvernement du Québec, M. Lalonde a ce mot: "Bâtir un Etat français au Québec, c'est faire la preuve de la souplesse du système politique canadien."

Au ministère de l'Immigration, M. Bienvenue serait en voie de réussir à négocier avec son collègue du fédéral la mise au point "d'une politique volontariste et sélective" que les agents d'immigration à l'étranger seront incités à respecter.

Quand au dossier des communications, "cet échec", selon le solliciteur général, il fait l'objet de quelques lignes, au passé, sur les actions du gouvernement du Québec, et d'une inquiétude, au présent sur ce problème qui "compromet gravement et chaque jour davantage notre bataille trois fois séculaire, en vue et de survivre et de nous développer sur ce continent".

Même si l'intervention de M. Lalonde s'est gardée de toute impolitesse à l'égard du gouvernement central, celui-ci a tout de même reconnu, devant la presse, que Québec ne trouve pas "désirable" l'intervention croissante du fédéral dans le domaine de l'éducation apparente dans un récent document du Secrétariat d'Etat à Ottawa.

Mais il s'est refusé de commenter plus avant "n'étant ni le ministre de l'Éducation ni celui des Affaires Intergouvernementales" et n'étant venu à la Biennale que pour traiter "de la francophonie et de la souveraineté culturelle".

Les biennialistes ont donc pu retourner à Chicoutimi, après leur excursion à une cinquantaine de milles au sud, enfin soulagés par la fin d'un suspense "interquébécois" qui les laissait pour la plupart assez froids, comme plusieurs d'entre eux le soulignaient depuis l'ouverture de cette vaste manifestation pancanadienne à Chicoutimi, mardi dernier.

Ils s'amuseaient d'ailleurs beaucoup au Royaume du Saguenay. La population de l'Anse Saint-Jean, non contente de leur prêter son église au risque de donner au Québec sa bataille d'Hernani, les a reçus en sa polyvalente où les artisans du coin exposaient leurs œuvres. On a pique-niqué sous un ciel un peu chagrin, sans doute terrorisé par les passages en rase-voile des réactés de la base militaire de Bagotville qui, qu'on le croie ou non, se déployaient dans l'intention expresse d'épater la francophonie.

Mais le chien du quai, un vrai gardien placide et accoutumé au rythme dolent du village, a attendu vainement La Marjolaine, le bateau qui devait débarquer une centaine de biennialistes. La Marjolaine a perdu son permis d'opérer, mercredi, faute de répondre aux normes de sécurité et sans doute par crainte de voir sombrer une partie de la francophonie canadienne dans les eaux violentes du Saguenay.